



2025-08

DECISION

Objet : Signature avenant de prolongation du MAPA n°2021-06 conclu avec la Sté EDENRED France pour la fourniture et livraison de titres restaurant

Le Président du SITOM SUD GARD,

VU les articles L.2122-22, L.2122-23 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 29 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée en vigueur, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 novembre 2021 relatif à la fourniture et à la livraison des titres-restaurant ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la société EDENRED a été retenue par le Président du SITOM SUD GARD, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur, pour un marché d'une durée initiale de deux (2) ans à compter de sa notification, renouvelable par période d'un an, pour une durée maximale de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT que le marché arrive à échéance le 24 décembre 2025 et qu'il convient, afin d'assurer la continuité du service, de prolonger le marché initial d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 24 décembre 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : Le Président est autorisé à signer l'avenant de prolongation d'un (1) an au marché à procédure adaptée n° 2021-06, conclu avec la société **EDENRED**, sise 166-180 boulevard Gabriel-Péri – 92240 MALAKOFF.

Article 2 : La dépense relative à cette prolongation sera imputée au budget du SITOM SUD GARD, section Fonctionnement :

- chapitre 011 – Charges à caractère général, article 6228 « rémunérations internes, divers »,
- chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés, article 6488 « autres charges ».

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du SITOM SUD GARD et fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance du Comité syndical

Fait à Nîmes le 18 novembre 2025.

Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO

